

EUROCHAIR XXL 1.760



Poids d'utilisateur autorisé
jusqu'à 200kg



Adapté au transport de personnes
Testé selon ISO 7176-19



MEYRA®



Très résistant



Planche pose-pieds



Stabilité renforcée



Repose-pieds pivotants vers l'intérieur et vers l'extérieur

Stabilité maximale

RENTABILITÉ

- La production de série ne nécessite pas de modèles spéciaux pour les utilisateurs grands et lourds
- Pour les utilisateurs au quotidien, le modèle est modulable et adaptable individuellement
- L'utilisation ciblée d'éléments de cadre rigides donne à cette chaise pliante la stabilité nécessaire pour cette utilisation
- Ravitaillement en pièces détachées assuré sur le long terme grâce à une structure généralisée de commerce spécialisé
- Réutilisation optimale par simple ajustement

BÉNÉFICES THÉRAPEUTIQUES

- Facilité d'utilisation grâce aux multiples possibilités de réglage du fauteuil. Un angle de dossier ergonomique soulage les épaules
- Un rendement amélioré augmente l'autonomie et soutient la mise à profit optimale de la force de mouvement existante, un déplacement plus léger et une plus grande manoeuvrabilité
- Une barre de poussée transversale et/ou une planche repose-pieds assurent à l'utilisateur un support maximum lors de la position assise

DOMAINES D'UTILISATION

- Très adapté aux personnes lourdes
- Conçu pour le long terme avec beaucoup de possibilités d'adaptation pour une mobilité autonome
- Particulièrement adapté pour une utilisation domestique mais aussi dans les centres de réadaptation dans des buts thérapeutiques
- Peut être utilisé avec différentes sortes de propulsion

COMMANDE

DEVIS

VERSION SPÉCIALE

Veillez faxer le formulaire de commande complété au: +49 5733 922 9311 Service Clientèle: +49 5733 922 0

Adresse de facturation / Nr de Client :

Adresse de livraison :

Notes / remarques :

MEYRA®



exemple de modèle



Poids d'utilisateur autorisé jusqu'à 200 kg



Adapté au transport de personnes Testé selon ISO 7176-19

EUROCHAIR XXL 1.760

Prix pour le modèle de base avec les composants suivants:

- Roues motrices 24"
- Cerceaux aluminium
- Ecart cerceaux 15 mm (modifiable sur 25 mm))
- Pneus PU, increvables

- Roues directrices 142 mm caoutchouc plein souple
- Dossier avec courbure lombaire
- Accoudoirs relevables
- Repose-pieds amovibles, pivotants
- Profondeur d'assise 430 mm
- Siège et dossier : Polyester, noir
- Couleur du cadre Silverline

(prix pour le modèle de base (accoudoirs inclus, repose-pieds inclus):

HT €: 529,85
TTC €: 558,99
LPPR: 4107723
LPPR €: 558,99

Tous les prix indiqués sont TVA comprise! Valables du 01.01.2017 au 31.12.2017.

Nos conditions générales de vente sont d'application, vous pouvez les consulter sur www.meyra.de/AGB.



Caractéristiques techniques

Largeur d'assise	500	530	580	650
Largeur déplié	680	710	760	830
Largeur plié	280			
Profondeur d'assise	430 / 460			
Hauteur d'assise avant / arrière	variable de 430 à 515			
Hauteur totale	960			
Hauteur du dossier	420 / 440			
Hauteur des accoudoirs	230			
Longueur avec repose-pieds	maximum 1.070			
Longueur sans repose-pieds	maximum 840			

Poids maximum de la personne	160 / 200
Poids à vide	16
Poids total autorisé	176
Poids de transport	10
Roue motrice	610 (24")

Veuillez cocher les cases de votre choix

Version standard : si vous ne cochez pas de case, nous vous livrerons en version standard.

01 Largeur d'assise (LA)

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	350/903	LA 500 mm	Poids de l'utilisateur jusqu'à 160 kg	0,00	0,00	
<input type="checkbox"/>	53/903	LA 530 mm	Poids de l'utilisateur jusqu'à 160 kg	0,00	0,00	
<input type="checkbox"/>	358/903	LA 580 mm	Poids de l'utilisateur jusqu'à 160 kg Seulement en combinaison avec la barre de poussée CODE 814	156,00	164,58	
<input type="checkbox"/>	265/903	LA 650 mm	Poids de l'utilisateur jusqu'à 160 kg Seulement en combinaison avec la barre de poussée CODE 814	253,00	266,92	
<input type="checkbox"/>	35	Variante 2 en 1 (+ 30mm de largeur d'assise)		110,00	116,05	

Châssis renforcé

<input type="checkbox"/>	530	LA de 500 à 650 mm	<p>Version renforcée : poids de l'utilisateur jusqu'à 200 kg pour largeur d'assise 500, 530, 580 et 650 mm Seulement en combinaison avec la barre de poussée CODE 814, palette pose-pieds d'une seule pièce et freins à tambour pour accompagnateur CODE 706 Pneumatiques conseillés : Pneus PU CODE 35 (2en1) est impossible avec le CODE 530 Le transport de passager de plus de 160 kg en fauteuil roulant n'est pas autorisé</p>	410,00	432,55	
--------------------------	-----	--------------------	---	--------	--------	--

02 Profondeur d'assise (PA)

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	788/352	PA 430 mm	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/>	619/352	PA 460 mm	37,00	39,04		
<input type="checkbox"/>	792/353	PA 500 mm	99,00	104,45		

03 Hauteur d'assise avant (HAAv) en combinaison avec la roue motrice et directrice (sans coussin)

Veuillez sélectionner la hauteur d'assise souhaitée en choisissant une combinaison possible de hauteur d'assise et de taille de roue (uniquement roue motrice 24 x 1 3/8")

CODE	Ø ROUE DIRECTRICE EN MM	HAAV EN MM:	430	435	450	470	485	500	515
325	Ø 125 mm caoutchouc plein		<input type="checkbox"/>						
154	Ø 142 mm Caoutchouc plein souple			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
161	Ø 180 mm PU					<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

La sélection de la HAAv entraîne la configuration automatique de la roue directrice ainsi que de la fourche de direction appropriée.
La hauteur d'assise arrière est calculée automatiquement via l'inclinaison standard de l'assise d'env. 4°, qui correspond à environ 30 mm de différence.

Veuillez cocher les cases de votre choix

Version standard : si vous ne cochez pas de case, nous vous livrerons en version standard.

Options de hauteur d'assise avant (HAAv) pour hémiplégiques

CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/> 4906	Bloc d'espacement HEMI pour fourche de direction monté sur le côté pour une utilisation avec des roues motrices de 24"	92,00	97,06		

04 Coussin d'assise

CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/> 560	Coussin d'assise, noir 30 mm	33,08	34,90	4375116	34,90

05 Option de roue motrice

CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/> 880	60 mm Report d'axe	62,00	65,41	4375116	34,90

Position horizontale de la roue motrice (réglage du centre de gravité)

La position horizontale de l'axe est configurée en usine. Le réglage du centre de gravité peut être modifié ultérieurement.

06 Cerceaux et options de cerceaux

CODE	DÉSIGNATION	Ø	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/> 494	Ecart des cerceaux aluminium montés à 15 mm, modifiables à 25 mm	24"	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/> 166	Recouvrement de cerceaux en silicone lisse noir	24"	101,00	106,56		
<input type="checkbox"/> 692	Ecart cerceaux 15 mm (élargissable à 25 mm)	24"	0,00	0,00		

07 Pneumatiques

CODE	DÉSIGNATION	Ø	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/> 902	Pneus PU, increvables	24 x 1 3/8"	0,00	0,00		

Veuillez cocher les cases de votre choix

Version standard : si vous ne cochez pas de case, nous vous livrerons en version standard.

08 Freins

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	680	Freins à pression pour l'utilisateur	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/>	681	Prolongateur de frein	70,00	73,85		
<input type="checkbox"/>	680/706	Freins à pression pour l'utilisateur et freins à tambour pour l'accompagnateur	247,00	260,59		
<input type="checkbox"/>	986	Prolongateur de frein pliable, 1 paire	44,00	46,42		
<input type="checkbox"/>	650/74	Frein unimanuel monté à droite (prolongateur de frein inclus) uniquement jusqu'à une largeur d'assise de 530 mm)	231,00	243,71		
<input type="checkbox"/>	650/60	Frein unimanuel monté à gauche (prolongateur de frein inclus) uniquement jusqu'à une largeur d'assise de 530 mm)	231,00	243,71		

09 Hauteur de dossier

	CODE	DÉSIGNATION	HAUTEUR	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	628	Dossier à tension, réglable par velcro. Pas avec une largeur d'assise de 65 et pas avec le CODE 530 (version renforcée)	420 mm	148,00	156,14	4275116	34,90
<input type="checkbox"/>	442	Dossier modifiable ultérieurement à une hauteur de 440 mm	420 mm 44 mm	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/>	444	Dossier modifiable ultérieurement à une hauteur de 420 mm. Pas en combinaison avec les poignées de poussée réglables en hauteur CODE 502	440 mm 42 mm	75,00	79,13		

10 Dossier

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	622	Dossier avec courbure lombaire	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/>	621	Dossier sans courbure lombaire	0,00	0,00		

Options de dossier

	CODE	COMPATIBLE AVEC LE CODE...	621	622	502	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	502	Poignées de poussée montées sur le tube du dossier, réglables en hauteur en continu jusqu'à 180 mm Uniquement en combinaison avec la hauteur de dossier CODE 628 et 442 (400 / 420 mm)	●	●		178,00	187,79		
<input type="checkbox"/>	814	Barre de poussée transversale, stabilise le dossier en cas de charge plus importante	●	●	●	75,00	79,13		

Lors d'efforts importants sur le dossier, nous conseillons l'utilisation d'une barre de poussée transversale (CODE 814) ou un renforcement

Veuillez cocher les cases de votre choix

Version standard : si vous ne cochez pas de case, nous vous livrerons en version standard.

11 Accoudoirs

Faites attention aux propriétés de fonction indiquées

CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/> 577	Accoudoirs en aluminium dans la couleur du cadre	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/> 70	Accoudoirs longs en aluminium dans la couleur du cadre	42,00	44,31		
<input type="checkbox"/> 107	Accoudoirs réglables en hauteur par un bouton-poussoir, amovibles et adaptés aux tétraplégiques	192,00	202,56		
<input type="checkbox"/> 917	Kit d'espacement des accoudoirs pour le réglage de la hauteur en deux étapes jusqu'à maximum 30 mm pour les accoudoirs CODE 70 et 577	0,00	0,00		

12 Repose-pieds

Amovibles
 Pivotants
 Relevables

CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/> 94	Sans repose-pieds	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/> 93	Repose-pieds, amovibles et pivotants	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/> 759	Repose-pied CODE 93, monté à gauche	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/> 760	Repose-pied CODE 93, monté à droite	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/> 92	Repose-jambes, amovibles, pivotants et relevables. En combinaison avec les palettes repose-pieds CODE 805	200,48	211,51	4342654	211,52
<input type="checkbox"/> 757/760	Repose-jambe CODE 92 seul, monté à gauche (avec CODE 93 monté à droite)	109,00	115,00	4342654	77,88
<input type="checkbox"/> 758/759	Repose-jambe CODE 92 seul, monté à droite (avec CODE 93 monté à gauche)	109,00	115,00	4342654	77,88
<input type="checkbox"/> 4698	Protection de genou pour CODE 92	62,00	65,41		
<input type="checkbox"/> 52	Repose-jambes pour amputé, amovibles, pivotants et relevables, 1 paire	342,00	360,81		
<input type="checkbox"/> 4507	Repose-jambe pour amputé seul, monté à droite	113,50	119,74		
<input type="checkbox"/> 4508	Repose-jambe pour amputé seul, monté à gauche	113,50	119,74		

13 Repose-pieds

Relevables
 Réglables en ht
 Réglables en prof.
 Réglables en angle

CODE	DÉSIGNATION	PROFON- DEUR	LJ	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/> 798	Palettes repose-pieds séparées, amovibles, réglables en angle (paire)	16	36 - 52	0,00	0,00		
<input type="checkbox"/> 54	Planche repose-pieds, réglable en profondeur sur 60 mm (en 4 paliers), relevable, réglable en hauteur et en angle	15	38 - 52	148,00	156,14		

Longueur de jambe (LJ) désirée en mm (mesurée sans coussin d'assise)
 Réglage usine de la longueur de la jambe, selon le codage 350-520 mm.

Veuillez cocher les cases de votre choix

Version standard : si vous ne cochez pas de case, nous vous livrerons en version standard.

Accessoires repose-pieds

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	822	Sangle de fixation pieds (paire)	38,00	40,09		
<input type="checkbox"/>	823	Cale-talons (paire)	63,00	66,47		

14 Couleur Cadre

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	4919	Silverline	0,00	0,00		

L'Eurochair Vario XXL est disponible dans tous les coloris actuels proposés, moyennant un supplément et un délai de livraison prolongé. Voir la palette de couleur dans l'introduction du catalogue

15 Couleur siège et dossier

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	287	Noir, Polyester	0,00	0,00		

16 Accessoires autour du fauteuil roulant Protection des mains et des rayons

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	489	Protège-rayons transparents	204,00	215,22		

Anti-bascule

<input type="checkbox"/>	691	Anti-bascule, réglables en longueur, amovibles (1 paire)	166,00	175,13		
<input type="checkbox"/>	712	1 anti-bascule, réglable en longueur, amovible, monté à gauche	58,00	61,19		
<input type="checkbox"/>	713	1 anti-bascule, réglable en longueur, amovible, monté à droite	58,00	61,19		
<input type="checkbox"/>	728	Anti-bascule, pivotants, réglables en longueur, amovibles (1 paire)	210,00	221,55		
<input type="checkbox"/>	729	1 anti-bascule, pivotant, réglable en longueur, amovible, monté à gauche	105,00	110,78		
<input type="checkbox"/>	730	1 anti-bascule, pivotant, réglable en longueur, amovible, monté à droite	105,00	110,78		

Veuillez cocher les cases de votre choix

Version standard : si vous ne cochez pas de case, nous vous livrerons en version standard.

Roues de transport

	CODE	DÉSIGNATION	HT €	TTC €	LPPR	LPPR €
<input type="checkbox"/>	747	1 paire de roues de transport sans frein, par ex. pour les espaces étroits ou dans les avions Pas en combinaison avec les anti-bascule CODE 728, 729 et 730	196,00	206,78		
<input type="checkbox"/>	746	1 paire de roues de transport avec frein, par ex. pour les espaces étroits ou dans les avions Pas en combinaison avec les anti-bascule CODE 728, 729 et 730	276,00	291,18		

Tables thérapeutiques

<input type="checkbox"/>	929	Tablette thérapeutique en plastique transparent, réglable pour largeurs d'assise 380 - 480 mm	165,00	174,08	4329040	76,84
<input type="checkbox"/>	930	Tablette thérapeutique pour utilisateur autonome en plastique transparent, à enfiler pour la largeur d'assise définie, avec rebord à l'avant	231,00	243,71	4329040	76,84
<input type="checkbox"/>	931/60	Demi-tablette thérapeutique en plastique transparent de forme ergonomique montée à gauche	281,00	296,46	4329040	76,84
<input type="checkbox"/>	931/74	Demi-tablette thérapeutique en plastique transparent de forme ergonomique montée à droite	281,00	296,46	4329040	76,84

Autres accessoires

<input type="checkbox"/>	951	Filet à provisions	10,00	10,55		
<input type="checkbox"/>	819	Eclairage passif	26,00	27,43		
<input type="checkbox"/>	912	Pompe à air avec fixation	18,00	18,99		
<input type="checkbox"/>	833	Ceinture de sécurité avec fermeture	43,00	45,37		
<input type="checkbox"/>	970	Porte-canne	43,00	45,37		
<input type="checkbox"/>	962	Sac à dos universel avec pochette extérieure	63,00	66,47		
<input type="checkbox"/>	936	Planche en plastique pour transfert	73,00	77,02		
<input type="checkbox"/>	585	Porte-sérum "UNIVERSEL"	544,00	573,92		

Commentaires à la commande:

Date :	Signature :
--------	-------------

1. GÉNÉRALITÉS – DOMAINE D'APPLICATION

1.1. Les conditions de vente et de livraison (CGV) de l'entreprise MEYRA GmbH ci-dessous sont valables pour tous les contrats conclus avec les clients de l'entreprise. Elles valent également pour toutes les affaires futures avec le client, même sans nouvel accord séparé.

1.2. Le client reconnaît le caractère contraignant des CGV de MEYRA GmbH pour le présent contrat et aussi pour tous les contrats futurs. Les conditions de vente du client ou d'un tiers ne s'appliquent pas. De telles conditions de vente n'engagent par MEYRA GmbH, même si elles n'ont pas été expressément contestées au cas par cas.

1.3. Ces conditions ne sont valables que si le client est un entrepreneur (§ 14 du CODE civil allemand), une personne morale du droit public ou un patrimoine de droit public.

2. DEVIS, CONCLUSION DU CONTRAT

2.1. Les devis de MEYRA GmbH sont sans engagement et non contractuels dans la mesure où ils n'ont pas été reconnus expressément comme tels.

2.2. MEYRA GmbH peut accepter les commandes ou ordres du clients dans les 14 jours après leur arrivée via une confirmation d'offre écrite.

2.3. Le contrat est établi par la confirmation d'offre écrite, cela vaut également pour toute modification ou tout complément des commandes.

2.4. Nous nous réservons les droits de propriété et d'auteur pour tous les documents remis au client en rapport avec la passation de commande. Ces documents ne doivent pas être mis à la disposition de tiers, à moins que nous ayons accordé notre autorisation écrite expresse. Dans la mesure où nous n'acceptons pas l'offre du client dans le délai précisé au point 2.2, ces documents doivent nous être envoyés dans les plus brefs délais.

3. PRIX

3.1. Les prix sont calculés exclusivement en EURO. Tous les prix sont des prix nets. La taxe sur la valeur ajoutée doit être ajoutée conformément à sa valeur en vigueur.

3.2. En l'absence de convention contraire écrite, nos prix sont valables départ usine sans l'emballage, ni le chargement. Les frais d'emballage et de chargement sont facturés à part.

3.3. Dans la mesure où des prix catalogue servent de base, la liste de prix en vigueur au moment de la passation de commande est valable. Des modifications de prix sont autorisées si plus de quatre mois séparent la conclusion du contrat du délai de livraison convenu. Si ensuite, jusqu'à l'achèvement, les salaires ou les coûts des matériaux augmentent, nous sommes habilités à augmenter les prix en fonction des augmentations des frais. Le client n'est autorisé à se rétracter que si l'augmentation de prix ne dépasse pas seulement de manière négligeable la hausse du coût global de la vie entre la commande et la livraison.

3.4. En cas de commandes successives, MEYRA GmbH n'est pas tenue de respecter les prix des contrats précédents.

3.5. Si la valeur de la commande se situe en-dessous d'une limite de 150,00 € de valeur de marchandise nette, un supplément de quantité minimum, port inclus, de 9,50 € est facturé.

4. EXPÉDITION, TRANSFERT DES RISQUES

4.1. Le lieu d'exécution pour les livraisons est le siège de MEYRA GmbH, sauf convention contraire expresse.

4.2. Si, sur la demande du client, la marchandise lui est envoyée, les risques de perte et de dégradation fortuites de la marchandise sont transférés au client, dès que la marchandise (de même pour les livraisons partielles) est transférée au tiers désigné pour l'exécution de l'envoi. Cela est valable peu importe que la

marchandise soit expédiée depuis le lieu d'exécution ou non et qui supporte les frais de transport.

4.3. Si des réclamations concernant des dommages dus au transport ou des pertes sont faites à l'encontre de MEYRA GmbH, le client doit indiquer le dommage sur les documents de fret ou, en cas de perte, rédiger immédiatement un procès-verbal et le signaler dans un délai d'une semaine.

4.4. Une assurance contre les dommages dus au transport n'est contractée que sur demande expresse et aux frais du client.

4.5. En cas de retards de la remise ou de l'envoi dus au client, les risques sont transférés au client avec l'avis de mise à disposition.

4.6. En cas d'absence de consignes particulières du client, la sélection du moyen et du mode de transport est effectuée par MEYRA GmbH, sans garantie et responsabilité pour le mode d'expédition le moins cher et le plus rapide.

5. DÉLAI DE LIVRAISON, ÉTENDUE DE LIVRAISON

5.1. Les délais de livraison annoncés sont des délais de livraison prévisionnels, à moins qu'un délai précis n'est été fixé expressément par écrit.

5.2. Si les parties ont convenu d'un délai de livraison, celui-ci commence à la date de la confirmation de commande. Le délai de livraison est respecté si la marchandise a quitté l'usine ou si la mise à disposition a été annoncée avant son écoulement.

5.3. Le respect des délais de livraison et de prestation suppose la remise dans les temps de tous les documents à fournir par le client ainsi que l'indication dans les temps de toutes les informations nécessaires et l'accomplissement de toutes les autres obligations par le client. Si ces conditions ne sont pas respectées à temps, les délais se prolongent en conséquence.

5.4. MEYRA GmbH n'est pas tenue responsable des retards de livraison dus à des cas de force majeure ou à d'autres événements imprévisibles au moment de la conclusion du contrat (par ex. grève, perturbations de la production, approvisionnement propre n'ayant pas lieu dans les temps, retards de transport, conditions météorologiques défavorables, etc.) qui ne sont pas de son fait. Le délai de livraison se prolonge en fonction de la durée de l'empêchement provisoire dont MEYRA GmbH n'est pas responsable, à laquelle s'ajoute un délai de reprise approprié.

5.5. Si les retards en résultant dépassent une période de six semaines, les deux parties contractantes sont habilitées à se retirer du contrat pour ce qui est de l'étendue de la prestation concernée.

5.6. MEYRA GmbH est habilitée à effectuer des livraisons partielles dans la mesure où la livraison partielle est utilisable pour le client dans le cadre de l'utilisation prévue dans le contrat, la livraison des marchandises restantes est assurée et ne cause aucun frais supplémentaires à la charge du client.

6. PAIEMENT

6.1. Les montants facturés doivent être payés en intégralité sur un compte bancaire précisé par nos soins, dans les 30 jours suivant la présentation de la facture. Si la facture ne concerne par une livraison de pièces détachées ou une réparation, le client a droit à la déduction d'un escompte de 2% en cas de paiement dans les 8 jours suivant la présentation de la facture.

6.2. Nous n'acceptons les chèques et les espèces que sur accord exprès. L'acceptation n'a lieu que sous réserve de validité. Les rectifications de facture en cas de chèques ou d'espèces n'ont lieu qu'après encaissement. La datation de valeur a lieu le jour où nous disposons définitivement de la contre-valeur.

6.3. Si le client ne s'en acquitte pas à l'échéance, les montants restants sont majorés de 8% de plus que le taux d'intérêt de base respectif. Nous nous réservons le droit de réclamer un dédommagement plus impor-

tant en cas de retard.

6.4. En cas de retard du client dans le règlement d'une de ses factures, l'ensemble des créances reposant sur le même rapport juridique est immédiatement exigible, sans qu'une notification spéciale ne soit nécessaire.

6.5. Le client ne peut exiger une compensation que si ses revendications sont juridiquement établies ou incontestées. Le client n'est autorisé à exercer un droit de rétention que si la prétention compensatoire de celui-ci est fondée sur la même relation contractuelle.

6.6. MEYRA GmbH est en droit de céder des créances sur des livraisons ou des prestations.

7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

7.1. La marchandise livrée par MEYRA GmbH reste la propriété de MEYRA GmbH jusqu'au règlement intégral de toutes les obligations, même futures, du client.

7.2. Le client est en droit de céder la marchandise sous réserve dans le cadre d'une exploitation commerciale régulière. Il n'est pas autorisé à d'autres dispositions, en particulier pour une mise en gage ou une cession à titre de sûreté. Les créances issues de la vente de la marchandise sous réserve (dont les créances autres telles que les prétentions d'assurance ou les droits découlant d'un acte illicite en cas de perte ou de destruction) sont cédées dès à présent à MEYRA GmbH, par mesure de sécurité. MEYRA GmbH accepte cette cession. Le client est autorisé à recouvrer les créances cédées dans la mesure où il a répondu à ses obligations de paiement. En cas de retard de paiement du client, nous sommes en droit de révoquer l'autorisation de recouvrement.

7.3. Si le client modifie la marchandise sous réserve, il est ici convenu que la modification a lieu au nom et pour le compte de MEYRA GmbH à titre de fabricant et celle-ci acquiert immédiatement la propriété ou – si la modification a lieu avec ou en rapport avec des matériaux de plusieurs propriétaires ou si la valeur de l'élément modifié est supérieure à celle de la marchandise livrée – la copropriété (propriété fractionnée) du nouvel objet, au prorata de la valeur de la marchandise livré par rapport à la valeur du nouvel objet. Dans la mesure où MEYRA GmbH perd sa propriété par suite d'une liaison ou d'un mélange ou si elle ne venait pas à être propriétaire de l'objet livré en cas de transformation, le client transfère préalablement par la présente à MEYRA GmbH une part de copropriété du bien homogène, correspondant à la valeur au prorata de l'objet livré. Par la présente, MEYRA GmbH accepte cette offre. La remise est remplacée par une mise en dépôt à titre gracieux.

7.4. Le client est tenu de nous informer immédiatement en cas d'accès de tiers aux marchandises livrées sous réserve de propriété et de fournir les informations ainsi que les documents nécessaires pour faire valoir nos droits. De même, le client doit indiquer la propriété de MEYRA GmbH aux tiers de son propre chef. Les frais en résultant sont à la charge du client.

7.5. MEYRA GmbH est tenue de donner la mainlevée sur les sûretés à la demande du client dans la mesure où elles dépassent de plus de 20% la valeur des requêtes à sécuriser. La sélection des sûretés à lever incombe à MEYRA GmbH.

7.6. En cas de dépôt de demande d'insolvabilité concernant le client, nous interdisons dès à présent la vente ou la transformation de notre marchandise sous réserve et nous révoquons notre autorisation de recouvrement concernant les requêtes qui nous sont cédées.

7.7. En cas de retard de paiement du client, nous sommes en droit d'exiger la restitution immédiate de la marchandise sous réserve.

8. GARANTIE / RESPONSABILITÉ

8.1. Le client doit examiner les marchandises livrées immédiatement après la livraison. Dans la mesure

où il s'agit de défauts évidents ou de défauts trouvés lors d'un examen minutieux, le client doit nous faire parvenir ses réclamations par écrit dans un délai d'une semaine après réception de la livraison. Une fois ce délai écoulé, toute responsabilité est exclue pour ce type de défauts. Pour les défauts cachés, il n'existe un droit de garantie que s'ils nous sont signalés au plus tard une semaine après avoir été découverts.

8.2. En cas de livraison non-conforme, nous avons le droit d'opter de notre propre chef pour une amélioration de l'élément défectueux ou pour une nouvelle livraison conforme. Le client est tenu de mettre à notre libre disposition l'élément défectueux en vue d'une vérification et d'une amélioration. Si l'amélioration ou la livraison ultérieure échoue, si elle n'a pas lieu dans un délai approprié ou si nous le refusons, le client peut choisir de se retirer du contrat ou de réduire le prix d'achat. Dans les cas où cela n'est pas rendu nécessaire par la loi, il n'est pas obligatoire de définir un délai.

8.3. La garantie est annulée si le client modifie ou fait modifier par un tiers l'objet livré sans autorisation et si la réparation des défauts est ainsi rendue impossible ou déraisonnablement complexe. Mais, dans tous les cas, les frais supplémentaires dus à la modification sont à la charge du client.

8.4. Les règlements ci-dessus n'entravent pas l'éventuelle garantie que nous offrons au premier utilisateur du moyen de réhabilitation.

8.5. Sont exclus de la garantie l'usure fonctionnelle de tous les articles, modules de construction, batteries et pièces détachées livrés par nos soins ainsi que le stockage, l'utilisation ou la manipulation inappropriés ou non conformes des marchandises.

8.6. Les autres réclamations du client, en particulier le versement de dommages et intérêts au lieu de la prestation et d'indemnités pour un autre dommage direct ou indirect – y compris les dommages collatéraux ou consécutifs, quel que soit le fondement juridique – sont exclues. Cela n'est pas valable si MEYRA GmbH a frauduleusement dissimulé un vice juridique ou matériel ou si le dommage est survenu du fait d'une intention délibérée ou d'une négligence grossière de la part de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires ou en cas de violation non intentionnelle d'obligations contractuelles essentielles. Les obligations contractuelles essentielles sont les obligations dont l'exécution est la base d'une mise en œuvre conforme du contrat et dont le respect peut être supposé en toute confiance et toute circonstance par le partenaire contractuel. En cas de dommages matériels et préjudices pécuniaires causés par simple négligence, l'obligation d'indemnisation de MEYRA GmbH est cependant limitée pour ce qui est de sa hauteur aux dommages typiques prévisibles. En outre, les dommages corporels et/ou sanitaires dus à une violation coupable des obligations de MEYRA GmbH, de ses représentants légaux ou de ses auxiliaires ne sont pas exclus.

8.7. La responsabilité en vertu de la loi sur la responsabilité des produits reste entière.

9. PRESCRIPTION

Les revendications du client en cas de défaut matériel sont prescrites deux ans après remise/livraison de la marchandise au client. Pour les appareils de remplacement et la réparation, le délai de prescription est de un an à partir de la remise/livraison de la marchandise au client. Ne sont pas concernées les demandes de dommages et intérêts en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité du corps ou à la santé et/ou les demandes de dommages et intérêts en cas de dommages causés par faute lourde ou intentionnellement par MEYRA GmbH ou ses auxiliaires. Dans ce cas, les délais de prescription légaux s'appliquent.

9.1. SERVICE D'APPAREILS DE REMPLACEMENT
Indépendamment de la garantie, MEYRA GmbH pro-

pose aux clients de remplacer les appareils défectueux par des appareils ayant subi une révision générale. Les conventions suivantes s'appliquent aux appareils proposés en remplacement :

- Les appareils de remplacement sont entièrement révisés et en parfait état technique.

- L'appareil défectueux doit être renvoyé à MEYRA GmbH gratuitement dans les 15 jours ouvrés. L'appareil renvoyé devient notre propriété.

- Si nous ne récupérons pas l'appareil, nous facturons pour l'appareil de remplacement 95% du prix de vente à neuf.

- L'appareil renvoyé doit correspondre au type et à la version de l'appareil de remplacement. En outre, l'appareil doit être réutilisable et ne doit présenter que des traces d'usure correspondant à un usage normal.

- Il revient à MEYRA GmbH d'évaluer si l'appareil renvoyé respecte les conditions ci-dessus. Si ces conditions ne sont pas respectées, nous facturons également pour l'appareil de remplacement livré le montant indiqué ci-dessus, moins la valeur résiduelle de l'appareil renvoyé.

10. GARANTIE DES SÉCURITÉ DU PRODUIT

10.1. MISE HORS DISTRIBUTION DU PRODUIT

Si une mise hors du produit est nécessaire à cause d'un défaut de produit ou à cause d'une obligation légale, le client est obligé de participer au déroulement pour réaliser une mise hors distribution efficace. Le client est surtout obligé d'informer Meyra GmbH de l'endroit où se trouvent les produits concernés. Pour cela, le client doit documenter les endroits où se trouvent les produits et le mettre à disposition de Meyra sur demande. Si le client vend les produits aux revendeurs, il faut aussi bien contractuellement obliger le revendeur de documenter les endroits où se trouvent les produits.

10.2. Le client est obligé d'entraîner le client final en ce qui concerne l'usage du produit livré par un personnel spécialisé. Si le client vend les produits aux revendeurs, il faut aussi bien contractuellement obliger le revendeur d'entraîner le client final par un personnel spécialisé.

11. RESPONSABILITÉ EN CAS DE MODIFICATIONS CONSTRUCTIVES

Il faut noter que des dispositions juridiques plus strictes s'appliquent aux constructions spéciales. Les modifications constructives des articles de MEYRA GmbH par le client ou par un tiers mandaté par ses soins ne sont autorisées que si elles correspondent aux exigences de sécurité et si notre direction a donné son accord écrit au préalable. A cette fin, il est nécessaire de mettre à notre disposition, si nous le demandons, un modèle modifié accompagné des croquis de construction. Si des modifications constructives sont effectuées dans l'accord écrit de notre direction et si, en raison de ces modifications, des tiers subissent des dommages desquels nous devons répondre sur le plan extérieur, le client est tenu de nous libérer de toutes les revendications du tiers en interne.

12A. RENVOIS DE MARCHANDISES DE PRODUITS FINIS ET DE COMPOSANTS

Les renvois de marchandise qui ne sont pas accompagnés d'une copie du bon de livraison ou de la facture ne sont pas acceptés. Les renvois de marchandises (dans l'emballage d'origine et dans un état neuf absolu) sont remboursés à hauteur de 80 % de la valeur nette de la marchandise. Sont exclus de la reprise les articles dont la livraison remonte à plus de 3 mois, les modèles spéciaux, les articles d'hygiène, les

batteries pleines et les articles dont la valeur nette est inférieure à 100,00 €. En outre sont exclus les fauteuils roulants de fabrication individuelle (par ex. : fauteuils roulants pour enfants et adaptatifs). Les risques liés au transport sont assumés par l'expéditeur.

12B. ANNULATIONS DE COMMANDE DE PRODUITS FINIS

12B.1. Les annulations de commande sans accord stipulé au préalable par MEYRA GmbH ne sont pas possibles.

12B.2. Les annulations doivent se faire par écrit.

12B.3. En cas d'autorisation d'annulation de produits finis, prêts à être livrés, les points suivants sont valables :

- Les articles de réhabilitation sont entièrement remboursés. Les fauteuils roulants de construction spéciale ainsi que les fauteuils roulants de sport ne sont en principe pas repris.

- En cas d'annulation de fauteuils roulants adaptatifs, une part de 20% de la valeur nette la marchandise est déduite.

Les frais d'annulation pour les fauteuils roulants électriques et les scooters sont de 5%. Pour les fauteuils roulants standard ou poids légers, 10% de frais d'annulation sont facturés.

12C. REPRISE / ÉLIMINATION

Nos prix ne comprennent pas les frais pour la reprise et l'élimination des anciens appareils complets d'autres utilisateurs que des foyers privés. Sur demande, nous organisons, contre remboursement des frais encourus, la reprise et le recyclage / l'élimination de tels appareils, dans la mesure où ils ont été commercialisés par nos soins. Les renvois sans accord stipulé au préalable par MEYRA GmbH ne sont pas possibles.

13. UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Nous sommes autorisés à enregistrer et à traiter en interne les données personnelles du client dans le cadre des conventions légales, en particulier de la loi fédérale sur la protection des données.

14. TRIBUNAL COMPÉTENT, DROIT

à appliquer, clause salvatrice

14.1. Sauf mention contraire expresse, le siège social de MEYRA GmbH à Kalletal-Kalldorf fait office de lieu d'exécution.

14.2. Pour tous les litiges issus du rapport contractuel, le tribunal compétent est défini en fonction de notre siège social à Kalletal-Kalldorf. Nous sommes en outre autorisés à poursuivre le client également auprès de son tribunal compétent.

14.3. Le droit en vigueur en Allemagne s'applique et ce, à l'exclusion du droit commercial des Nations Unies.

14.4. Dans le cas où certaines dispositions de ces conditions générales de vente s'avèreraient en partie ou totalement inapplicables, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions.